

MAIRIE DE HERSERANGE

Compte rendu du Conseil du 23 février 2022

Convocation du 17 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Mmes Tozzo, Pracucci, Szalek, Ruer, Wetta, Pradès, Feltin, MM. Didelot, Giardi, Cannone, Vouaux, Mallamaci, Ermacora, Liberatore, Andréi, Fidanza.

Excusés : Mmes Fancello (pouvoir à M. Ermacora), Boumara-Saci (pouvoir à Mme Wetta), Ramunni (pouvoir à Mme Szalek), Michalot (pouvoir à Mme Wetta), MM. Himmuiche (pouvoir à M. Didelot), Clou (pouvoir à M. Mallamaci), Sottocorna (pouvoir à M. Giardi), Happe (pouvoir à Mme Tozzo).

Absents : Mmes Mafféi, Ferry, M. Bolle.

Mme Feltin a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne la parole à Mme Feltin qui annonce l'ordre du jour de la séance.

***1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02/02/2022.***

M. le Maire donne la parole à Mme Feltin

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 02/02/2022.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte-rendu établi pour la séance du conseil municipal du 02/02/2022.

***2 - Débat d'orientation budgétaire 2021.***

Cf le détail dans la note de synthèse transmise avec la convocation à séance.

M. le Maire présente aux membres les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 du Budget Communal et expose :

- Les principales orientations de la loi de finances 2022
- les grands équilibres et la balance du Compte administratif prévisionnel 2021 avec :
  - un excédent d'investissement de 979 502,05 €
  - une différence de restes à réaliser de + 66 754,43 €
  - un excédent de fonctionnement de 386 981,75 €.
- Les ratios de pilotage pour 2020 et 2021 qui montrent un degré d'autofinancement et une capacité d'autofinancement satisfaisants.
- L'état de la dette de la Ville qui repose sur 4 emprunts (dont le dernier réalisé en 2021 et le prêt à taux 0 de la CAF).
- Les évolutions des grands chapitres du budget de fonctionnement depuis 2001.
- les perspectives 2022 pour le fonctionnement et le programme d'investissement.

Il précise que les perspectives municipales, pour les années à venir, à court et moyen terme, reposent sur :

- les économies d'énergie sur le patrimoine communal avec la poursuite des CPE et une réflexion à mener sur le photovoltaïque

- l'ANRU
- l'accompagnement à l'aménagement de la STUL en qualité de partenaire
- la cession de notre patrimoine engagée depuis plusieurs mois.

Il est à noter que les charges à caractère général (toutes les dépenses liées au fonctionnement des services et des équipements communaux) et les charges de personnel représentent 82 % du budget de fonctionnement pour 2021. Les charges de personnel représentent 48,5 % du budget de fonctionnement

Le Conseil, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour 2022.

### 3 - Subventions aux associations 2022.

M. le Maire donne la parole à M. Giardi.

Il informe le Conseil que la Commission Sports Jeunesse et Vie associative s'est réunie le 03/02/2022 pour examiner les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2022.

Le détail des associations ayant déposé leur demande était joint à la note de synthèse.

Il est proposé que :

- Les subventions soient votées pour les associations ayant déposé leur demande et que les demandes ultérieures soient étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.
- Les demandes déposées ultérieurement seront étudiées au fur-et-à mesure de leur arrivée.
- Certaines subventions peuvent évoluer en fonction de projets et autres engagements

Les subventions suivantes sont donc proposées :

#### VILLE DE HERSERANGE

|                                       | <b>SUBVENTIONS<br/>2022</b> |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| CCAS HERSERANGE                       | 45 000,00 €                 |
| PAYS HAUT HANDBALL                    | 9 000,00 €                  |
| ACSH Basket                           | 2 000,00 €                  |
| AS Tennis de Table                    | 4 000,00 €                  |
| Tennis Club de HERSERANGE             | 3 500,00 €                  |
| APPH                                  | 800,00 €                    |
| Hommes Grenouilles Herserange         | 650,00 €                    |
| PHAR                                  | 2 500,00 €                  |
| AIKI DOJO Herserange                  | 400,00 €                    |
| Roller Club                           | 500,00 €                    |
| Espoir Rythmique Herserange/Haucourt  | 3 000,00 €                  |
| HNPA                                  | 500,00 €                    |
| OMS Herserange                        | 4 000,00 €                  |
| Société de Pêche de Herserange        | 2 200,00 €                  |
| Association Sports Loisirs Herserange | 650,00 €                    |
| FLACH                                 | 25 000,00 €                 |
| Arlecchina                            | 500,00 €                    |
| Herserange Collections et Patrimoine  | 500,00 €                    |
| Chorale EVASION                       | 500,00 €                    |
| Paroisse de HERSERANGE                | 3 100,00 €                  |
| Musikal'Est                           | 500,00 €                    |
| Croix Rouge Française                 | 150,00 €                    |
| APF France Handicap                   | 150,00 €                    |
| Secours Populaire                     | 100,00 €                    |
| Croix Bleue                           | 80,00 €                     |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Amicale des Donneurs de Sang  | 160,00 €            |
| CLCV  | 80,00 €             |
| AVF   | 80,00 €             |
| Cercle généalogique du Pays de Longwy   | 100,00 €            |
| CFDT  | 80,00 €             |
| FF Médaillés de la Jeunesse et des Sports   | 100,00 €            |
| Association Sportive du Golf international de Longwy  | 300,00 €            |
| ADDOTH (Dons d'organes)   | 200,00 €            |
| Maison des Savoir-Faire   | 150,00 €            |
| Portes Z'Ouvertes - Sophro Ados   | 500,00 €            |
| Portes Z'Ouvertes - VVV 2022 - S'investir, s'engager et faire vivre son quartier grâce aux chantiers contre parties | 500,00 €            |
| Chiens guide de l'Est   | 100,00 €            |
| Prévention Routière   | 50,00 €             |
| Fondation SOLANGE BERTRAND: Le CLAS des 4 Vents: L'ART ET LES TOUT-PETITS   | 1 200,00 €          |
| Fondation SOLANGE BERTRAND: Le CLAS de Landrivaux: L'ART ET LA FAMILLE  | 1 200,00 €          |
| Telloje   | 500,00 €            |
| AREMIG (Maison parents hôpital)   | 200,00 €            |
| RADIO ARIA  | 250,00 €            |
| Association Citoyenne Amazigh de l'Agglomération de Longwy  | 250,00 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>115 280,00 €</b> |

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement des subventions aux associations pour l'année 2022 comme exposé ci-dessus.

#### **4 - Convention de mutualisation des polices municipales de Haucourt Moulaine et Herserange.**

M. le Maire informe le Conseil que les 2 Villes de Haucourt Moulaine et Herserange disposent chacune d'un service de police municipale avec 2 agents (un agent en cours de remplacement pour celle de Herserange).

Afin de pouvoir opérer des actions conjointes sur le territoire des 2 communes (vitesse, sécurité publique, surveillance de circulation ou de manifestations, ...), les Villes de Herserange et de Haucourt Moulaine ont souhaité organiser une possible mutualisation de leurs 2 services de police municipale en rédigeant une convention de mise à disposition et de mutualisation, à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 années. Il s'agit, par cette convention, de prévoir toutes les actions conjointes possibles et mobilisables, en sachant que le travail conjoint est déclenché de manière occasionnelle.

Le projet de convention a été transmis à chaque conseiller par voie électronique avec la note de synthèse.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention ci-dessus exposée et autorise le Maire à la signer et à la transmettre aux services de l'Etat concerné pour validation.